



CE COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE COMMUNIQUÉ, PUBLIÉ OU DIFFUSÉ,
DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU
JAPON.

Ontex Group NV annonce la diminution additionnelle de la fourchette de prix de son IPO et la clôture de l'offre aux investisseurs particuliers en Belgique

Ce communiqué n'est pas un prospectus et tout achat par des investisseurs intéressés de valeurs mobilières auxquelles il est fait référence dans ce communiqué doit s'effectuer sur la seule base des informations contenues dans le prospectus.

Un investissement en actions d'Ontex Group NV implique des risques et des incertitudes substantiels. Les investisseurs potentiels doivent lire le prospectus dans son intégralité et doivent, en particulier, se référer aux facteurs de risque exposés à partir de la page 16 du résumé (en français) du prospectus et de la page 26 du prospectus pour des développements concernant certains facteurs relatifs à un investissement dans les actions. L'ensemble de ces facteurs devront être pris en considération avant d'investir dans les actions. En particulier, les investisseurs intéressés doivent être informés que notre niveau d'endettement est significatif. Au 31 mars 2014, nous avons une dette financière nette de 862,1 millions d'euros et notre ratio de dette financière nette sur capitaux propres était de 2,3/1. En conséquence, les investisseurs devront porter une attention particulière aux facteurs de risque intitulés « Les actions de certaines de nos filiales et certains de nos actifs sont gagés en faveur de nos créanciers, et si nous sommes dans l'impossibilité de remplir nos obligations au titre de nos Obligations Garanties de Premier Rang et/ou notre Convention de Crédit Revolver, nos créanciers pourront réaliser les garanties et sûretés garantissant ces obligations (*The shares of certain of our subsidiaries and certain of our assets are pledged in favor of our creditors, and if we are unable to meet our obligations under the Senior Secured Notes and/or the Revolving Credit Facility, our creditors will be entitled to enforce the collateral securing these obligations*) », « Notre niveau d'endettement significatif et nos obligations de service de la dette pourraient impacter négativement nos activités (*Our substantial leverage and debt service obligations could adversely affect our business*) » et « Nous sommes tenus par des engagements contraignants relatifs à notre endettement qui pourraient limiter notre capacité à financer nos opérations futures et nos besoins en capital (*We are subject to restrictive debt covenants that may limit our ability to finance our future operations and capital need*) ». Les investisseurs potentiels doivent être en mesure de supporter le risque économique d'un investissement dans les actions et de faire face à une perte partielle ou totale de leur investissement.

Aalst-Erembodegem (Belgique), 23 juin 2014 – Ontex Group NV (« Ontex » ou la « Société ») annonce aujourd'hui, conformément à la possibilité prévue dans le chapitre relatif à l'Offre dans le prospectus de l'IPO daté du 11 juin 2014, une diminution additionnelle de la fourchette de prix passant de la fourchette de prix de 17,50 euros et 18,50 euros à la fourchette de prix de 18,00 euros et 18,50 euros par action. L'IPO, y compris la facilité de surallocation, est couverte au travers de cette nouvelle fourchette. Elle annonce également que l'offre aux investisseurs particuliers en Belgique, conformément à ce qui était prévu dans le prospectus de l'IPO daté du 11 juin 2014, s'est clôturée aujourd'hui. L'offre institutionnelle sera clôturée le 24 juin 2014 et il est prévu qu'un communiqué portant sur le prix d'offre final et les résultats de l'IPO soit diffusé dans la soirée (HEC) du 24 Juin 2014.

REQUÊTES MEDIA

Bell Pottinger

Gavin Davis, Paul Barker & Charlie Harrison
+44 20 7861 3125 / + 44 7500 578 179
Charrison@Bell-Pottinger.com

Across Group

Luc Osselaer
+32 (476) 451501
luc.osselaer@a-cross.com

Le prospectus est disponible aux investisseurs en Belgique en anglais et néerlandais. Le résumé du prospectus est disponible en français. Le prospectus est disponible aux investisseurs, sans frais, au siège social de la Société, situé Korte Keppestraat 21/31, 9320 Erembodegem (Aalst), Belgique et peut être obtenu sur demande auprès du Telecentre KBC au (0)3/283.29.70 ou de Petercam au (0)2/229.64.46.

Le prospectus est aussi disponible aux investisseurs en Belgique en anglais et néerlandais, et le résumé du prospectus est disponible en français, sur les sites internet suivants : www.ontexglobal.com, www.petercam.com; www.kbcsecurities.be and www.kbc.be/ontex.

Ontex Group NV, une société anonyme de droit belge, dont le siège social est Korte Keppestraat 21/31, 9320 Erembodegem (Aalst), Belgique, et inscrite au registre des personnes morales (Gand – division Dendermonde), sous le numéro d'entreprise 0550.880.915, assume la responsabilité des informations contenues dans ce communiqué.

Merrill Lynch International, Goldman Sachs International, UBS Limited, J.P. Morgan Securities plc., TPG Capital BD, LLC, KBC Securities NV/SA et Petercam NV/SA agissent pour la Société et les Actionnaires Vendeurs et pour personne d'autre en lien avec l'IPO, et n'assumeront de responsabilité envers personne d'autre que la Société et les Actionnaires Vendeurs pour ce qui est de la fourniture de protections à leurs clients respectifs ou de conseils en lien avec l'IPO.

Ni Merrill Lynch International, Goldman Sachs International, UBS Limited, J.P. Morgan Securities plc., TPG Capital BD, LLC, KBC Securities NV/SA ou Petercam NV/SA ni aucun de leurs administrateurs, responsables, employés, conseillers ou agents respectifs n'assument de responsabilité quelle qu'elle soit pour, ou ne font de déclaration ou garantie, expresse ou implicite, concernant, la véracité, l'exactitude ou l'exhaustivité de l'information contenue dans ce communiqué (ou l'absence d'information omise de ce communiqué) ou toute autre information relative à la Société, les Actionnaires Vendeurs, leurs filiales respectives ou sociétés liées, sous forme écrite, orale, visuelle ou électronique, et quel que soit le moyen de transmission ou de mise à disposition de celle-ci ou pour toute perte découlant de quelque manière que ce soit de toute utilisation du communiqué ou de son contenu ou autrement en rapport avec ce communiqué ou son contenu.

Ce communiqué ne peut être ni distribué ni publié dans quelle que juridiction que ce soit en dehors de la Belgique, sauf conformément aux lois et réglementations applicables.

Ces documents ne peuvent être diffusés, directement ou indirectement, aux Etats-Unis. Ces documents ne constituent pas, ni ne font partie d'une offre ou d'une sollicitation d'achat ou de souscription de titres aux Etats-Unis. Les titres qui y sont mentionnés n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrés en vertu du US Securities Act et ne peuvent pas être offerts ou vendus aux Etats-Unis, sauf en vertu d'une exemption aux obligations d'enregistrement prévue par le Securities Act. Il n'y aura pas d'offre publique de valeurs mobilières aux Etats-Unis.

Ce communiqué ne s'adresse et ne vise que, en ce qui concerne les personnes situées dans un Etat membre de l'Espace Economique Européen (« EEE ») autre que la Belgique, des « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2(1)(e) de la Directive Prospectus (Directive 2003/71/CE telle que modifiée, en ce compris par la Directive 2010/73/UE, dans la mesure où celle-ci est transposée dans l'Etat Membre de l'EEE concerné) et de toute réglementation transposant celle-ci dans tout Etat Membre de l'EEE concerné (la « Directive Prospectus ») (« Investisseurs Qualifiés »). De plus, au Royaume-Uni, ce communiqué n'est distribué et ne s'adresse qu'aux Investisseurs Qualifiés (i) qui possèdent une expérience professionnelle dans les matières liées aux investissements relevant de l'Article 19(5) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005*, tel que modifié (l'« Order ») et aux Investisseurs Qualifiés visés à l'article Article 49(2)(a) à (d) de l'Order, et (ii) auxquels il peut autrement être légalement communiqué.

Ce communiqué n'est pas destiné à la publication, distribution ou diffusion aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon, ou vers ces pays.

Ce communiqué contient des déclarations qui sont ou sont susceptibles d'être des « déclarations prospectives ». Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par le recours à une terminologie prospective, en ce compris des mots tels que « croit », « estime », « prévoit », « s'attend à », « a l'intention de », « pourrait », « peut », « compte », « continu », « actuel », « potentiel », « pressent », ou « projette », « vise », « cherche » ou « devrait », et comprennent également des déclarations de la Société concernant les résultats escomptés de sa stratégie. De par leur nature, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et les lecteurs sont avertis du fait qu'elles ne constituent pas des garanties de résultats futurs. Les résultats effectifs de la Société peuvent différer sensiblement de ceux prédits par les déclarations prospectives. La Société ne s'engage pas à réviser ou mettre à jour publiquement les déclarations prospectives, sauf dans la mesure où la loi l'exige.

La date de la finalisation d'admission à la négociation sur Euronext Brussels peut être influencée par des facteurs tels que les conditions du marché. Il n'y a pas de garantie que l'admission à la négociation aura lieu et vous ne devez pas fonder vos décisions sur les intentions de l'Entreprise quant à l'admission à la négociation à ce stade. L'acquisition de valeurs mobilières auxquelles ce communiqué fait référence peut exposer l'investisseur à un risque significatif de perdre l'intégralité du montant investi. Il est recommandé aux personnes qui envisagent d'investir dans de telles valeurs mobilières de consulter une personne habilitée à donner des conseils sur de tels investissements. Ce communiqué ne constitue pas une recommandation concernant l'offre. Les Actions peuvent gagner ou perdre en valeur. Il est recommandé aux investisseurs potentiels de consulter un conseiller professionnel quant au caractère approprié de l'offre pour la personne concernée.